

N°13 Juillet/Août 2016

# Hospi-Mag

## Jura Sud



Le journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud



**Dossier : Nos hommages** - Page 08

**Actus CHT : Les GHT se forment en Bourgogne-Franche-Comté** - Page 04

**DRH : Une nouvelle organisation pour la DRH** - Page 03



## En route vers le GHT : Groupement Hospitalier de Territoire Jura

Après un mois de juin bien arrosé, l'espoir renaît de voir apparaître un soleil radieux en cette période estivale où chacun prendra un peu de repos après un trimestre dense. Je forme le souhait que chacun puisse profiter de cette saison chaude pour se détendre et se ressourcer pour, au retour, reprendre le service avec enthousiasme et dynamisme. Dans la continuité des travaux entrepris ce début d'année, le travail d'harmonisation des services administratifs, techniques et logistiques s'amplifie depuis la fusion avec Champagnole, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien. Heureusement, grâce à la clairvoyance des équipes, cette harmonisation avait démarré en 2012 dans le cadre de la communauté hospitalière de territoire Jura sud. Les équipes ont appris à se connaître et se côtoient pour travailler ensemble sur des projets communs, comme par exemple en pharmacie, au laboratoire, en gériatrie, en restauration, dans le domaine de la qualité, du système d'information ou du soin, dans les services techniques et logistiques, ...

Et les réformes progressent également à grands pas. Le groupement hospitalier de territoire Jura annoncé dans « l'Hospimag » de mars 2016 (n°12) est officiellement créé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Ce groupe représente plus de 8 établissements avec Lons, Champagnole, Morez, Saint-Claude, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien (CHT Jura sud) auxquels s'ajoutent Salins-les-Bains, Arbois et Poligny (Triangle d'Or). Pour savoir au final avec qui l'on travaille désormais, il suffit de retenir la formule « CHT+Triangle d'Or=GHT Jura ».

Au niveau national, il y a 135 GHT et en région Bourgogne 7 et 5 en Franche-Comté. Il s'agit d'un élément clé de la politique conduite par Marisol Touraine, Ministre de la santé, pour garantir l'accès aux soins de tous. L'enjeu est d'assurer un égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour les patients du territoire de chaque groupement, grâce à une stratégie de groupe associant tous les acteurs. Chaque Français, en effet, doit avoir les mêmes chances de bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins lorsqu'il pousse la porte d'un hôpital : c'est le sens même des GHT. Ce dispositif vise à mettre en place une gradation des soins hospitaliers et à développer des stratégies médicales et soignantes de territoire. Et c'est le projet médical partagé qui en constitue la colonne vertébrale dont les travaux vont débiter dans les prochains jours qui déterminera les futures organisations médicales à mettre en place. C'est un véritable tournant qui s'opère dans le monde hospitalier et plus largement dans le système de soins qu'il soit public ou privé puisque chaque professionnel de santé devra davantage s'impliquer dans l'organisation du parcours du patient. Bien entendu, l'on ne part de rien puisqu'il existe déjà des liens étroits avec la médecine de ville, les associations, la sécurité sociale, la mutualité du Jura, les pharmacies, la ville de Lons-le-Saunier, ... mais des améliorations à apporter sont encore possibles dans les relations des uns et des autres pour que l'information circule mieux et plus complètement pour une bonne prise en charge des malades et des personnes âgées.

L'on doit également gagner en efficacité car les ressources financières sont comptées. Pour obtenir les crédits nécessaires à la mise aux normes des bâtiments, les établissements doivent démontrer que les demandes de moyens nouveaux seront bien utilisées et apporteront des organisations plus efficaces. C'est pour cela que l'on recherche continuellement de nouvelles pistes, à faire preuve de créativité et à mutualiser les secteurs qui peuvent l'être. Cela signifie qu'il y aura encore des changements sur lesquels les représentants du personnel, les équipes médicales, soignantes, administratives et techniques seront sollicités et donneront leur avis pour un service hospitalier encore plus à même à répondre aux attentes des patients, des personnes âgées et des familles.

Alors, prenons un peu de repos avant la rentrée où chacun, dans son service, aura à cœur de s'impliquer pour que cette nouvelle réforme soit une belle réussite collective.

**Olivier Perrin**  
Directeur de la Communauté Hospitalière de Territoire  
du Jura Sud

## Hospimag Jura Sud

Journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud  
- n°13 juillet/août 2016 - Directeur de la Publication : Olivier Perrin - Ont participé à ce numéro : le Comité de rédaction, Jean-Paul Bourny, Colette Cart-Lamy, Cécile Briand, Annie Crollet, Jean-François Demarchi, Lydie Dupertuis, Christine Grenier-Bolay, Sylvie Greusard, Catherine Herbé, Delphine Ioni, Nathalie Malesson, Olivier Perrin, Lionel Salinas, Véronique Soth, Laurence Terreau - Photos : Service Communication et photothèque CHT - Conception-réalisation : Lionel Salinas - Impression : Service Reprographie

Pour la protection de l'environnement, ce journal est imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.



# Sommaire

- 03 **Actus CHT**
  - 03 • Une nouvelle organisation pour la DRH-DAM
  - 03 • Ressources Humaines : Votre espace Information
  - 04 • Patients, Résidents jusqu'aux dents !
  - 04 • Les GHT en Bourgogne-Franche-Comté
- 05 **Dossier « Nos hommages »**
  - 05 **Champagnole**
    - • L'IFAS fête ses lauréats
  - 05 **Lons-le-Saunier**
    - • La plateforme environnement du Centre Hospitalier Jura Sud
    - • Une infirmière puéricultrice aux Comores
  - 06 **Morez**
    - • Les centenaires de l'hôpital de Morez
  - 07 **Arinthod-Orgelet-Saint-Julien**
    - • Projet personnalisé et respect du rythme du grand sénior
  - 08 **Louis Jaillon - Saint-Claude**
    - • Au Revoir Gwenaëlle Passot
- 08 **People**
  - 08 • Agenda
  - 08 • Infos CGOS

## le flash du moment

### Commission Médicale d'Établissement

Mardi 28 Juin ont eu lieu les premières élections de la nouvelle CME du Centre Hospitalier Jura Sud. Le Dr Pascale Couzon a été élue Présidente et le Dr Eric Berthier, Vice-Président pour un mandat de 4 ans.

Le Dr Jean-François Paqueriaud et le Dr Sophie Micheli en seront les représentants au bureau de CME ainsi qu'au Conseil de Surveillance (CS).

Le Dr Isabelle Berthelon et Dr Jean-François Paqueriaud, sont élus représentants de la CME au Comité Technique d'Établissement (CTE).

Le Dr Sophie Oudotte-Curie et le Dr Geneviève Guffroy représenteront la CME à la Commission des Soins Infirmiers, Rééducation et Médico-Technique (CSIRMT).

Le Dr Patrice Vienot et le Dr Thierry Buisson, feront partis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Et enfin, le Dr Gisèle Renaud représentera la CME à l'Assemblée Générale du GIE IRM 39.



## Organisation

# Une nouvelle organisation pour la DRH-DAM

La fusion récente des établissements ayant constitué le Centre Hospitalier Jura-Sud a engagé l'équipe de la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales à revoir son organisation afin d'assurer à chaque professionnel un traitement identique de sa carrière tout en répartissant les missions de manière structurée et efficace. Le nouvel organigramme est donc en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) et des Affaires Médicales (DAM) se compose de quatre unités principales sur le site de Lons-le-Saunier et d'une équipe de proximité pour les sites de Champagnole, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien, ils sont des lieux de liaison entre les personnels et le site de Lons-le-Saunier. Ils assurent un certain nombre de missions qui permettent de fluidifier les relations et le traitement des informations.

## Gestion des Affaires Médicales

Cette unité traite l'ensemble des dossiers relatifs aux personnels médicaux : recrutement, rémunération, absences, intérim, tableaux de services, missions et frais de déplacement. Cette unité est également l'interlocuteur des psychologues et des sages-femmes.

## Gestion des Carrières

Cette unité a en charge l'ensemble des dossiers ayant trait à la carrière des personnels non médicaux :

- Recrutement des agents titulaires et contractuels
- Rémunération et éléments variables de paie
- Avancements
- Gestion du temps de travail : absences pour congés annuels, congés maladie
- Relations sociales : indemnités journalières, correspondant CGOS, MNH, instruction des déclarations d'accident de travail, coordination de la procédure d'évaluation.

La mise en place prochaine du nouvel organigramme permettra aux gestionnaires carrières d'être les référents des pôles d'activité.

## Prospectives et Pilotage

Cette unité a pour missions d'établir un suivi des effectifs et de mettre en oeuvre les outils de pilotage sociaux et budgétaires en lien avec la stratégie de l'établissement. Elle travaillera également en relation étroite avec la

gestion des personnels médicaux pour établir les tableaux de bord inhérents à ceux-ci. La coordination des secrétariats médicaux s'oriente vers une nouvelle mission d'analyse des organisations. Elle est aussi le lieu de coordination des instances telles que les commissions paritaires. La veille juridique est particulièrement importante afin de garantir à tous le respect de la réglementation en matière de gestion des personnels médicaux et non médicaux.

## Développement Professionnel

Cette unité a particulièrement en charge l'élaboration et le suivi du plan de formation des personnels et du DPC (développement professionnel continu). Elle est un lieu de conseil pour le développement des compétences et les promotions professionnelles. Elle assure le traitement des ordres de mission et le remboursement des frais de déplacement liés exclusivement à la formation. A moyen terme, cette unité concourra à

la mise en oeuvre de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

Le secrétariat de la DRH/DAM est situé sur le site de Lons-le-Saunier. Il est chargé de l'accueil physique et téléphonique mais également des ordres de missions et remboursement des frais de déplacement hors formation. Le secrétariat assure également les opérations préalables au recrutement : publication des vacances de poste, réception et pré-analyse des candidatures, courrier aux candidats non retenus. C'est désormais au secrétariat que les personnels non médicaux devront se rendre pour signer le renouvellement de leur contrat, les premiers contrats étant gérés intégralement par l'unité de gestion des carrières. •

**Catherine Herbé**  
Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

## DRH

# RH : Votre espace information

## Arrêt Maladie

Lorsque vous tombez malade, vous devez déclarer votre maladie à votre employeur. Celle-ci vous ouvre droit à des congés de maladie ordinaire (CMO). Ce congé vous permet de percevoir tout ou partie de votre rémunération, sous réserve du respect de certaines conditions.

Vous pouvez être placé en congé pour maladie ordinaire (CMO) lorsqu'un médecin, un dentiste ou une sage-femme vous adresse un avis d'interruption du travail.

### Démarche

Vous devez adresser à votre administration les volets n°2 et 3 de l'avis d'interruption de travail établi par votre médecin, dentiste ou sage-femme. Vous conservez le volet n°1. Cet avis indique la durée probable de l'incapacité de travail.

### Délai

L'avis d'interruption de travail doit être transmis dans les 48 heures. En cas de non respect du délai de 48 heures, votre employeur vous informe

du retard par courrier. Celui-ci précise également que vous risquez une réduction de votre rémunération égale à 50% en cas de nouvel envoi au-delà du délai dans les 24 mois suivant l'établissement du premier arrêt de travail. La réduction de la rémunération s'applique sur le traitement indiciaire brut dû pour la période comprise entre la date d'établissement de l'avis d'interruption de travail et sa date d'envoi. Les primes et indemnités sont également réduites de 50%, sauf exceptions (supplément familial de traitement, avantages en nature, remboursement de frais, prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail...). Cependant, la réduction de rémunération n'est pas appliquée si vous justifiez :

- Soit d'une hospitalisation,
- Soit de l'impossibilité de transmettre l'avis dans les 48 heures (et dans les 8 jours qui suivent l'établissement de l'avis).

### Durée

Vous pouvez bénéficier d'un congé de maladie ordinaire pouvant atteindre 1 an sur une période de 12 mois consécutifs. Après un congé de maladie de 6 mois consécutifs, la prolongation de ce congé est soumise à l'avis du comité médical. Le congé peut être prolongé de 6 mois maximum.

### Rémunération

Vous percevez votre traitement indiciaire en intégralité pendant 3 mois (consécutifs ou fractionnés). Pendant les 9 mois suivants, le traitement indiciaire est réduit de moitié. Lorsque le montant du demi-traitement est inférieur au montant des indemnités journalières de la sécurité sociale, vous avez droit au bénéfice d'une indemnité différentielle.

### Obligations

Le fonctionnaire en arrêt maladie est soumis à diverses obligations :

- Se soumettre aux prescriptions et aux visites que son état de santé nécessite,
- Se soumettre aux visites de contrôle demandées par son administration ou le comité médical,
- Cesser tout travail, sauf les activités ordonnées et contrôlées médicalement au titre de la réadaptation à l'emploi,
- Informer son administration de tout changement de résidence.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'interruption du versement de la rémunération, la perte du bénéfice du congé de maladie, une injonction de reprendre le travail. •



Médico-Social

# Patients, Résidents jusqu'aux dents !

Oui, prendre soin des personnes confiées à l'Ehpad ou en USLD va jusqu'aux dents. Même si la cavité buccale n'est que rarement suspectée de nécessiter des soins, et parfois peu surveillée, une expérience récente à Chaudon et Vallière a mis au jour l'importance des prothèses dentaires, dans la qualité de la vie des résidents ou patients.



La plaque de tartre est bien visible sur cette prothèse en cours de traitement durant la nuit

Grâce à un financement partiel de l'Agence Régionale de Santé et sur demande du Centre Hospitalier (site de Lons), une opération de nettoyage et d'analyse des prothèses a été menée courant mars 2016 pour les résidents et patients volontaires.



La collecte des prothèses a lieu dans des sachets individuels après le dîner

Une société parisienne, venue sur site, a tout d'abord formé deux équipes de soignants aux mystères de l'hygiène bucco-dentaire et des prothèses dentaires. Comment retirer les prothèses de la bouche, les repositionner, les

laver (au savon de Marseille, jamais au dentifrice), les faire tremper (15mn au maximum), voilà quelques indications utiles. Par ailleurs, il a été précisé que les prothèses dentaires pouvant être rebasées (réadaptées), modifiées, abrassées ou recollées, il n'est que très rarement nécessaire de les refaire à neuf.

Un prothésiste doit toujours être consulté pour ces opérations. Collectées et conditionnées par le personnel des services après le dîner des résidents ou patients, les prothèses ont été rendues impeccables au personnel dans la nuit. Le matin les résidents ou patients ont donc pu les remettre en bouche et prendre normalement leur petit-déjeuner.

A cet effet, deux prothésistes dentaires ont nettoyé, détartré, chacune des

prothèses, installés sur le parking du Centre Hospitalier dans leur véhicule aménagé en atelier. Un rapport du travail effectué ainsi que des remarques accompagnent chaque prothèse, rendue dans une boîte adaptée. La bonne organisation dans les services d'Ehpad et d'USLD et une traçabilité constante de l'opération ont été des gages du succès de l'opération.

78 prothèses étaient en jeu, objets aussi bizarres qu'anonymes. Le personnel en sait quelque chose qui trouve parfois une prothèse au sol, dans un vêtement, une assiette ou la machine à laver d'une blanchisserie !

Quant aux prothèses déclarées perdues, quel souci pour le résident ou le patient, le personnel, les familles. De fait, la même société propose la pose d'une

puce électronique codée sur les prothèses dentaires mais aussi les lunettes.

Un lecteur du genre « douchette » de caissière permet alors de repérer le code sur l'objet et grâce à une liste, de retrouver le propriétaire. Hélas, cette option, à la charge des familles, n'a pas été proposée pour cette fois-ci.

Mais l'expérience fut bonne ! ●

**Véronique Soth**  
Directrice Adjointe



Les prothèses sont rendues dans une boîte nominative le lendemain matin et elles brillent !

## Organisation

# Les GHT se forment en Bourgogne-Franche-Comté

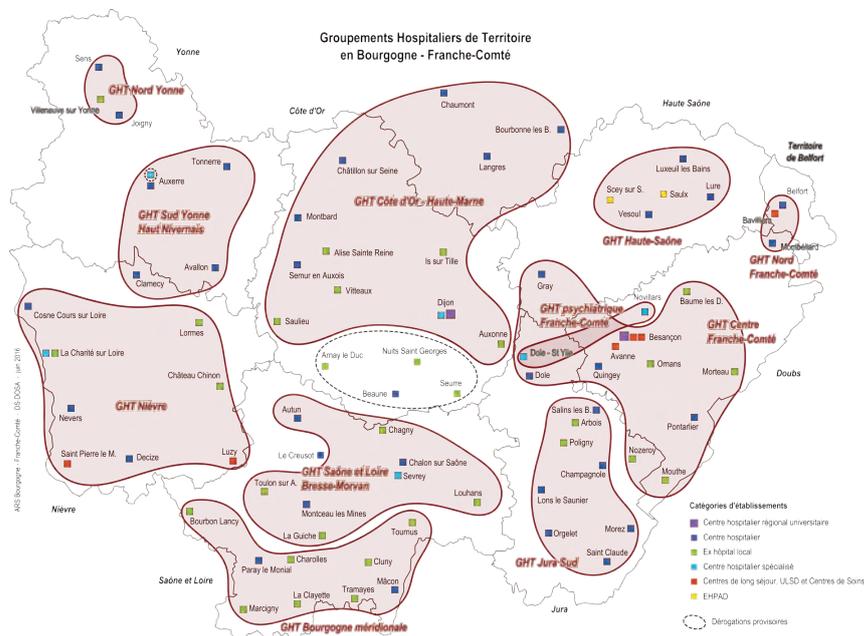
Dans la grande région Bourgogne-Franche-Comté, onze groupements hospitaliers de territoire (GHT) voient le jour. En voici un petit récapitulatif et la présentation de notre GHT Jura Sud.

### Groupement Hospitalier de Territoire Jura Sud :

- Centre Hospitalier Jura Sud
  - Site de Lons-le-Saunier
  - Site de Champagnole
  - Site d'Orgelet
  - Site d'Arinthod
  - Site de Saint-Julien-sur-Suran
- Centre Hospitalier Léon Bérard de Morez
- Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude
- Centre Hospitalier d'Arbois
- Centre Hospitalier de Salins-les-Bains
- Centre Hospitalier de Poligny

La prochaine étape, d'ici septembre, verra l'approbation des conventions constitutives. Ensuite viendra, pour janvier 2017, l'organisation par filière au sein des GHT puis l'élaboration progressive du projet médical partagé jusqu'au 1er juillet 2017. ●

**Annie Crollet**  
Directrice Adjointe





Enseignement

# L'IFAS fête ses lauréats

Il est des métiers qui ne connaissent (presque) pas la crise de l'emploi. C'est le cas des Aides-Soignants. L'Institut de Formation des Aides-Soignants remarque depuis 2 ans une augmentation du nombre de candidats au concours issus du Jura et des départements limitrophes.

L'offre d'emploi sur le bassin de Champagnole et le haut Jura est toujours importante et les élèves trouvent toujours du travail à la sortie. La remise des diplômes des aides-soignantes a eu lieu mercredi 13 juillet au Centre Hospitalier Jura Sud du Site de Champagnole. La directrice Elisabeth Lheureux a félicité ces nouvelles aides-soignantes, "qui s'engagent dans un métier qui demande beaucoup de qualité et de rigueur".

L'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) du Site de Champagnole a été créé en 1980. Depuis plus



de deux ans, Elisabeth Lheureux a pris le relais comme directrice. Le reste de l'équipe étant formé de Christelle Gourd-Melet et Sylvia Koeffler, infirmières formatrices, et de Sylvie Greusard pour le suivi administratif.

L'IFAS fonctionne avec divers partenaires comme le conseil régional, la DRJSCS, Pôle Emploi, ainsi que les organismes finançant les promotions professionnelles du secteur privé, et bien sûr tous les terrains de stages et les personnes d'encadrement accueillant les élèves en stage. La formation s'appuie sur de l'alter-

nance et une professionnalisation importante. L'ensemble de la formation comprend 41 semaines, soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut et en stage. L'enseignement à l'institut est de 17 semaines, soit 595 heures, réparti en 8 modules. L'enseignement en stage clinique est de 24 semaines, soit 840 heures, avec six disciplines possibles (soins de courte durée, soins en santé mentale, soins de longue durée, secteur extra-hospitalier, structure optionnelle).

Depuis quelques mois et pour avancer en même temps que les nouvelles générations d'étudiants, l'IFAS a décidé de se moderniser, de passer au numérique et d'apporter des solutions dans l'ère du temps.

Comme nous vous l'indiquions dans un de nos précédents numéros, l'IFAS possède désormais son site internet ([www.ifas39wix.com/champagnole](http://www.ifas39wix.com/champagnole)) ou chacun peut retrouver toutes les informations recherchées. Mais il est maintenant représenté et reconnu par un logo et une identité propre. L'IFAS se dévoile et prend de plus en plus son envol pour et vers les futurs étudiants... ●

L'équipe pédagogique de l'IFAS

ZOOM SUR...

## Les Lauréats

Valérie Berrez - Anaïs Bru  
Marlène Cera - Pauline Chabod  
Malaury Chay - Emilie Cote  
Virginie Domont - Joy Doom  
Tiffany Dornier - Isabelle Drezet  
Valérie Ducret - Ibtissam Es Souabni  
Laurie Fumey - Ingrid Gauthier  
Laura Girardot - Charles Lamouche  
Patricia Lebrech - Aline Mille  
Valérie Minelli - Pauline Monrolin  
Rachel Moulerot - Eva Muller  
Catherine Paget - Béatrice Billot  
Juliette Poni - Astrid Quairiat  
Nathalie Robert - Mélisa Ruffez  
Marine Tissot-Rosset - Johanna Vannier  
Séverine Verpillat - Véronique Yvon



Logistique

# La plateforme environnement du Centre Hospitalier Jura Sud

Si le rôle du service achat, du magasin ou des flux de distribution est clairement connu de l'ensemble des acteurs du monde hospitalier, il n'en est pas de même d'un maillon de la logistique dont le rôle est l'élimination des matériels et des produits en fin de vie.

La logistique, composée d'un ensemble de prestations, permet à un client d'obtenir ce dont il a besoin. Logistique vient du grec Logistikos qui signifie le calcul pratique. On comprend pleinement que la réalité du terrain prévaut dans tout schéma logistique et que la prévision des flux se pare d'un ensemble d'outils mathématiques capables d'appréhender l'impondérable, le non prévisible assurant ainsi la fiabilité des approvisionnements de l'établissement. Voici l'informatique en outil central de ce métier ; et il s'agit d'optimiser son utilisation.

Ce métier structure et gère les flux jusqu'au consommateur. Une fois usa-

gés, les produits, les matières, les matériels entrent dans un flux d'élimination. La mission de la plateforme environnement, aménagée sur l'espace de l'actuelle serre, concerne la gestion de ce flux à travers un ensemble de filières qui optimisent la valeur résiduelle des rebus.

Cette activité sous-entend en amont de son rôle, une gestion patrimoniale des biens équipant les unités médicales. Elle introduit des acteurs et des compétences : le détenteur d'un équipement qui certifie l'existence, le bon état et le bon emploi des équipements à sa disposition à travers un document d'inventaire, et l'autorité validant la décision d'affectation, de déplacement, de

réforme ou d'élimination qui vaut autorisation de sortie du patrimoine mobilier (au sens large) de l'établissement. Le fonctionnement de la plateforme garantit le respect de la légalité des actes. Comme tout organisme public, l'hôpital doit pouvoir justifier l'utilisation des deniers que l'état lui confie. Sa logistique sollicitera les services domaniaux, partenaire privilégié des institutions publiques, lorsque celles-ci se débarrassent de leurs rebus : meubles, véhicules, déchets ferreux, informatiques, électriques, etc. Ce service de l'Etat valorise les biens remis par des ventes aux enchères qu'il organise ; et l'intégralité du bénéfice des ventes retourne dans le budget du propriétaire, l'hôpital.

La plateforme comprendra également une activité de tapissage, activité qui permet de restaurer chaises et fauteuils usagés aspirant à une deuxième vie. L'impact en terme d'image n'est pas négligeable : un mobilier trop usagé est souvent synonyme d'indi-

gence aux yeux des patients et de leur famille... voilà qui sera corrigé.

Quid de la serre ? Elle restera active. La production de plans redonnera quelques couleurs à notre hôpital de Lons par le réaménagement des espaces verts existants. Et notons enfin que la plateforme sera en charge des actions de développement durable du CH Jura-Sud, positionnant ainsi l'établissement dans une démarche nationale déjà bien engagée.

Le Centre Hospitalier Jura-Sud bénéficiera en priorité des services de cette plateforme. Puis progressivement, elle offrira ses services aux autres établissements de la CHT, dans la mesure où localement, le coût ou la faisabilité d'élimination des déchets (hors DASRI, DAOM et chimiques) rendront ce service pertinent. ●

Jean-Paul Bourny  
Responsable Logistique



Humanitaire

# Une infirmière puéricultrice en mission aux Comores

Quatre millions de nouveau-nés meurent chaque année dans le monde parmi lesquels 1,2 millions en Afrique, avec autant de morts nés. La plupart des décès sont consécutifs à un mauvais état de santé et nutritionnel de la mère pendant la grossesse, associé à des soins insuffisants avant, pendant et après l'accouchement. Chaque nouveau-né doit bénéficier des soins néonataux essentiels immédiatement après la naissance...

En union des Comores, selon l'enquête démographique et de santé 2012, (EDSMICS) le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 50 pour 1000 naissances vivantes dont 24 pour 1000 naissances vivantes concerne la mortalité néonatale.

La mortalité infantile et néonatale constitue un problème de santé publique. C'est pourquoi, la Direction Régionale de la Santé de Ngazidja en étroite collaboration avec le comité technique de l'Association des Maires de Ngazidja (AMN) et l'Association de développement des femmes de France (ADSF) organisent une formation sur la promotion de l'allaitement maternel, destinée aux prestataires de services des maternités et services de néonatalogies à Ngazidja.

Laurence Terreau, infirmière puéricultrice au Centre Hospitalier du Jura Sud, du site de Lons-le-Saunier a fait le déplacement aux comores,

durant 3 semaines, pour participer et former le personnel aux techniques de l'allaitement maternel.

Sur recommandation du Dr Bernard Guillon, gynécologue à Lons-le-Saunier et Président de l'association ADSF, Laurence Terreau, accompagnée de Karine Renaudie, deuxième bénévole de cette mission humanitaire, a séjourné durant 3 semaines au coeur de l'hôpital de Ngazidja.

Formation, enseignement, communication, recherche, entretien personnalisé, mise en pratique et suivi quotidien... Voilà le quotidien de ces deux bénévoles, auprès des sages femmes et du personnel hospitalier sud-africain, dans un contexte politique tendu, en possession de matériel obsolète et sous un climat presque tropicale...

**Laurence Terreau**  
Infirmière Puéricultrice



Évènements

# Les centenaires de l'hôpital de Morez



L'EHPAD de Morez héberge actuellement 2 centenaires. Mme OFFNER Henriette a fêté ses 100 ans le 15 février dernier en présence de sa famille, de la municipalité de Morez mais également du personnel et des résidents de l'EHPAD Lamartine. Tous tenaient à lui souhaiter chaleureusement un joyeux anniversaire.

Pour cela, à 13h, heure à laquelle les résidents boivent tranquillement leur café avant de rejoindre leur chambre, une surprise attendait Mme OFFNER. Depuis environ 2 ans, Colette, aide soignante et Gabriel, agent de service promettaient à « Mme Henriette » de la faire danser au son de l'accordéon le jour de ses 100 ans. Et bien c'est chose faite ; gâteau, bougies, chansons et accordéon, tout était réuni pour fêter l'anniversaire de notre nouvelle centenaire ! Et celle-ci a fait ses quelques pas de danse avec Gabriel.

La salle à manger était en fête ! Ce fut un petit moment très agréable.

Mme OFFNER fait partie à présent du « Club des centenaires » avec Mme BOUR-

BON Suzanne qui a fêté ses 103 ans le 8 janvier dernier à l'EHPAD Les Essarts. Ce sont toutes ces petites intentions et ces petits bonheurs qui enrichissent la vie des résidents de l'EHPAD ! •

**Colette Cart-Lamy**  
Référente Animation





Vacances

# Projet **personnalisé** et **respect** du **rythme** du **grand séni**or

## Séjour Vacances à la base nautique de Bellecin du lundi 6 au Mercredi 8 juin

Le séjour vacances est un espace en temps réel de recueil de données sur les habitudes de vie du résident. Il permet simultanément de s'informer et d'adapter nos réponses au plus près des besoins du grand séni. L'observation et l'attention de rigueur, tout devient possible et facile.

**S**olitaire ou non, la personne se sent respectée et en sécurité. «Mr B veut dormir pendant que Mme P. est matinale, elle m'aidera donc à préparer la table pendant que je m'occupe de monsieur».

La journée passe avec légèreté comme par évidence, les actions se partagent entre soignants et soignés. Nous avons tous la satisfaction de constater que la journée se déroule à merveille. La maison est organisée pour que chacun se sente à sa place dans l'espace comme dans le groupe.

Les activités se succèdent pour le plus grand plaisir de tous trouvant son compte au moment où il le souhaite. Des liens d'amitié peuvent se tisser et cela rassure. Certains résidents s'entraident et apprécient de partager les tâches de la vie quotidienne, ils se sentent utiles et se réapproprient le sens des responsabilités. Par conséquent, les accompagnants soulagés s'autorisent un moment privilégié pour discuter ou jouer avec les autres vacanciers sans culpabilité ni manque de temps.

Des animations autour de l'estime de soi et de la valorisation sont menées telles que le toucher relationnel et

les soins esthétiques complétant la relation individuelle avec la personne pour préparer le projet personnalisé. En favorisant l'autonomie du résident, le soignant se soulage des maux de dos et du stress inhérent à la charge de travail. Cette méthode d'accompagnement vise un plaisir partagé du vivre ensemble qui bouscule les accompagnants : ma collègue souligne « c'est fou comme on peut les voir autrement ! ».

La stagiaire confirme « on les voit heureux » aussi, un résident en rentrant du séjour dit : « ils nous font la tête les autres ils sont tout triste ? ». Enfin, nous pouvons lire la joie retrouvée sur leur visage, l'élégance pour d'autres, ils se redressent et s'impliquent dans leur vie, retrouvent le bien-être pendant que le soignant quitte le souci pour le bien-être.

Remerciements à nos partenaires financiers : le CHJS et le Club Lacuzon.

Remerciements aux accompagnantes Corinne Charrière (Aide soignante) et Marie-Lou Thomassin (étudiante DUT carrière socio culturelle), et tous nos collègues visiteurs EHPAD Orgelet en particulier Fiona Gorka IDE... •

**Cécile Briand**  
Animatrice Site d'Orgelet

"Une expérience au profit des résidents qui change notre regard de soignants"

C. Chalandard  
FFCSS



« Un grand merci à Mme Cécile Briand, pour sa participation active dans l'élaboration et l'accompagnement de ce projet !





Homage

# Au Revoir Gwenaëlle ...

Au sein de la Résidence du Mont Bayard du Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude, c'est avec beaucoup d'émotions, de tristesse et de tendresse que le personnel se souvient de Gwenaëlle Passot... Toute l'équipe de la résidence se joint à Lydie Dupertuis, Cadre de Santé pour exprimer leur peine de voir partir trop vite Gwenaëlle.



*"L'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console."*

*William Shakespeare*



HOMMAGE À ...

Gwenaëlle PASSOT

Gwenaëlle Passot a travaillé 20 années au Centre Hospitalier Louis Jaillon à Saint-Claude avant d'être emportée par la maladie, il y a quelques mois.

Elle aura été collègue aide-soignante pour certains et certaines d'entre nous et ensuite collègue infirmière ensuite pour d'autres.

Elle a terminé sa carrière au sein de la Résidence du Mont Bayard.

Nous garderons le souvenir d'une personne toujours souriante et aimant profiter de la vie.

Aujourd'hui à travers ce message tes collègues et amis souhaitent te dire au revoir. ●

**Lydie Dupertuis**  
Et le personnel de la résidence du Mont Bayard



People

# agenda

**CHAMPAGNOLE**

► Mardi 4 octobre 2016  
Élections Professionnelles  
Suite à la fusion du Centre Hospitalier Jura Sud, les nouvelles élections se dérouleront en salle du Conseil de Surveillance et salle des Potiches du site de Lons-le-Saunier, à partir de 8h.

**LONS LE SAUNIER**

► Mardi 4 octobre 2016  
Élections Professionnelles  
Suite à la fusion du Centre Hospitalier Jura Sud, les nouvelles élections se dérouleront en salle du Conseil de Surveillance et salle des Potiches du site de Lons-le-Saunier, à partir de 8h.

**MOREZ**

► A venir

**ARINTHOD-ORGELET-ST JULIEN**

► Mardi 4 octobre 2016  
Élections Professionnelles  
Suite à la fusion du Centre Hospitalier Jura Sud, les nouvelles élections se dérouleront en salle du Conseil de Surveillance et salle des Potiches du site de Lons-le-Saunier, à partir de 8h.

**LOUIS JAILLON** Saint-Claude

► Lundi 12 septembre 2016  
CME  
► Mercredi 21 septembre 2016  
CTE  
► Mercredi 28 septembre 2016  
CHSCT

Infos  
C.G.O.S.  
www.cgos.info

## Chèques CESU 2016

Compte-tenu du nombre de demandes et des fonds disponibles à la date de traitement, toutes les commandes 2016 n'ont pu être satisfaites. Elles seront traitées en priorité lors de la prochaine commande de CESU qui sera effectuée en juillet 2016. Le CESU est utilisable pour tous types de services à la personne et est ouvert à tous les agents en activité, quel que soit leur quotient familial 2016.

**Date limite :** 30 novembre 2016

## Coupons SPORTS

Le C.G.O.S participe à l'achat de Coupons Sport, titres de paiements permettant de régler des adhésions, licences, abonnements, cours ou stages sportifs de votre choix.

Le Coupon Sport est émis par l'Agence nationale pour les Chèques-vacances (ANCV). Il est valable deux ans en plus de son année d'émission. Il est utilisable dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV (voir guide en ligne sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com))

**Date limite :**  
31 octobre 2016